



Un nouveau règlement pour une Europe interopérable pour fournir des services publics plus efficaces en améliorant la coopération entre les administrations nationales en matière d'échanges de données et de solutions informatiques

Brussels, le 21 novembre 2022

La Commission a adopté la proposition relative à un règlement pour une Europe interopérable et la communication qui l'accompagne afin de renforcer l'interopérabilité et la coopération transfrontières dans le secteur public dans l'ensemble de l'UE. Ce règlement soutiendra la création d'un réseau d'administrations publiques numériques souveraines et interconnectées et accélérera la transformation numérique du secteur public européen. Il aidera l'UE et ses États membres à fournir aux citoyens et aux entreprises des services publics de meilleure qualité, ce qui constitue une étape essentielle pour atteindre les [objectifs numériques de l'Europe à l'horizon 2030](#) et favoriser les flux de données fiables. Il permettra en outre de réaliser des économies puisque les économies résultant de l'interopérabilité transfrontière se situent entre 5,5 et 6,3 millions d'euros pour les citoyens et entre 5,7 et 19,2 milliards d'euros pour les entreprises en relation avec les administrations publiques.

Le règlement pour une Europe interopérable introduit un cadre de coopération destiné aux administrations publiques de toute l'UE, qui permet d'établir un échange transfrontière sécurisé de données et de se mettre d'accord sur des solutions numériques communes, telles que des logiciels libres, des lignes directrices, des listes de contrôle, des cadres de référence et des outils informatiques. Il leur permettra aussi de coopérer plus efficacement, d'échanger des informations et de faire en sorte que les services publics puissent être fournis sans discontinuité au-delà des frontières, des secteurs et des limites organisationnelles. Il stimulera l'innovation dans le secteur public et les projets «GovTech» public-privé.

Cela favorisera la mise en commun de ressources précieuses pour soutenir les entités du secteur public dans toute l'UE et préparera le terrain pour mieux réutiliser les solutions existantes (idéalement open source) dans l'intérêt public. Dans le même temps, cela contribue à supprimer les charges administratives, y compris les obstacles juridiques, organisationnels, sémantiques et techniques. Il en résultera une réduction des coûts et des délais pour les citoyens, les entreprises et le secteur public lui-même.

Le règlement pour une Europe interopérable prévoit:

- **une coopération structurée de l'UE** au sein de laquelle les administrations publiques, soutenues par des acteurs publics et privés, se réunissent dans le cadre de projets détenus conjointement par les États membres, ainsi que par les régions et les villes;
- **des évaluations obligatoires** visant à mesurer l'impact qu'ont les changements dans les systèmes informatiques sur l'interopérabilité transfrontière dans l'UE;
- **l'échange et la réutilisation des solutions**, souvent en code source ouvert, par l'intermédiaire d'un **portail «Europe interopérable»** qui constitue un point d'accès unique pour les solutions et la coopération de la communauté;
- **des mesures d'innovation et de soutien**, y compris des bacs à sable réglementaires pour l'expérimentation de mesures réglementaires, des projets GovTech pour mettre au point et développer des solutions de réutilisation, et une assistance en matière de formation.

Le futur cadre de coopération en matière d'interopérabilité sera piloté par le comité «Europe interopérable». Ce comité sera composé de représentants des États membres de l'UE, de la Commission, du Comité des régions et du Comité économique et social européen. Il aura notamment pour mandat de parvenir à un consensus sur des ressources réutilisables et des mesures de soutien et d'innovation communes et de mettre à jour le cadre d'interopérabilité européen (EIF). L'EIF est le modèle conceptuel d'interopérabilité largement reconnu dont s'est dotée l'Europe.

La communauté «Europe interopérable» qui soutiendra le comité réunit un large éventail d'experts et

de praticiens intéressés, provenant par exemple d'entreprises de la GovTech, de la communauté [Open Source](#), ainsi que de régions et de villes de toute l'UE, afin de contribuer à la mise en œuvre de nouvelles solutions.

Le programme pour une Europe numérique sera le principal instrument de financement pour la mise en œuvre du règlement pour une Europe interopérable.

Contexte

L'interopérabilité consiste essentiellement à atteindre ensemble des objectifs communs, malgré la distance organisationnelle ou géographique entre les acteurs. L'interopérabilité du secteur public est la capacité des administrations de coopérer et de faire fonctionner les services publics au-delà des frontières, des secteurs et des obstacles organisationnels. Elle permet aux citoyens et aux entreprises de gagner du temps et de faire des économies en améliorant leurs interactions avec les administrations. La lutte contre la COVID-19 est une excellente illustration de l'efficacité de l'interopérabilité. En effet, cette interopérabilité a permis de créer le [certificat COVID numérique de l'UE](#), qui a facilité les déplacements transfrontières dans l'UE pendant la pandémie.

L'interopérabilité des services publics numériques est essentielle à la construction du marché unique numérique. Des études de cas montrent qu'outre les avantages économiques et les gains d'efficacité qu'elle apporte, l'interopérabilité a une incidence positive sur les valeurs publiques, par exemple en améliorant la confiance que les citoyens placent dans leurs gouvernements.

Ces dernières années, les experts en administration numérique et en données ont mis au point une gamme étendue de pratiques communes de coopération en matière d'interopérabilité sur la base de l'actuel [cadre d'interopérabilité européen \(EIF\)](#). Cependant, des évaluations récentes ont montré que cette approche entièrement volontaire de la coopération comportait des limitations majeures.

Les États membres de l'UE ont de plus en plus insisté sur le besoin de renforcer la coopération européenne en matière d'interopérabilité. Les déclarations ministérielles signées en 2017 à Tallinn et en 2020 à [Berlin](#), notamment, témoignent de cette nécessité. De même, les citoyens de l'UE participant à la [conférence sur l'avenir de l'Europe](#) ont appelé à faciliter l'interopérabilité transfrontière. La proposition présentée répond à ces besoins.

Pour en savoir plus

[Questions/réponses: règlement pour une Europe interopérable](#)

[Règlement pour une Europe interopérable](#)

[Communication](#)

[Rapport d'analyse d'impact](#)

[Cadre d'interopérabilité européen pour des villes et communautés intelligentes \(EIF4SCC\)](#)

[Évaluation de l'EIF](#)

IP/22/6907

Quotes:

L'amélioration de l'interopérabilité du secteur public est fondamentale pour la construction d'une Union européenne numérique, ouverte, inclusive, équitable et digne de confiance. Elle est l'expression d'un concept européen fondamental consistant à s'unir pour trouver de meilleures solutions pour l'ère numérique. Elle permet aux administrations publiques de mieux coopérer, de mieux se comprendre et de se faire confiance, dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et de nos communautés.
Johannes Hahn, commissaire au budget et à l'administration - 21/11/2022

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Charles MANOURY](#) (+32 2 291 33 91)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)